
Présidence : Pologne**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT
(1388^e séance plénière)**

1. Date : mardi 13 septembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 17 heures

Clôture : 18 h 20

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ESCALADE DES HOSTILITÉS MILITAIRES À LA
FRONTIÈRE ENTRE L'ARMÉNIE ET
L'AZERBAÏDJAN

Président, Arménie (PC.DEL/1265/22) (PC.DEL/1296/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1266/22/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1259/22), France (PC.DEL/1261/22 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1258/22), Suisse (PC.DEL/1260/22 OSCE+), Ukraine, Canada, Türkiye (PC.DEL/1264/22 OSCE+), Norvège, Royaume-Uni, Azerbaïdjan (PC.DEL/1262/22 OSCE+) (PC.DEL/1263/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 15 septembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence